



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2023- 232
Date :

Mis en ligne le : 27 AVR. 2023

27 AVR. 2023

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2022-0465
Autorisation de circulation pour des véhicules de plus de 3,5t

Lieu : Rue Reine Jeanne et chemin du trou du loup

Durée : jusqu'au 7 juillet 2023

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu le code pénal ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté municipal n° PA 2022-0465 du 28 octobre 2022, prorogé par l'arrêté municipal n° PA 2023-049 du 27 janvier 2023 portant autorisation de circulation aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur les voies indiquées en objet ;
Vu la demande, en date du 25 avril 2023 de Monsieur DAMANCE Bruno sollicitant l'autorisation de prolonger la demande d'autorisation de circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sur les mêmes lieux ;
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune.

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2022-0465 du 28 octobre 2022, prorogées par l'arrêté municipal n° PA 2023-049 du 27 janvier 2023 sont à nouveau prorogées jusqu'au 7 juillet 2023.

Article 2

Les autres dispositions sont inchangées.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services, Madame La Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Madame La Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale

Lalia ATTAF,
Adjointe au Maire,
Déléguée Gestion des Espaces publics,
Voirie, Propreté

